

Image not found or type unknown



Recuperer l argent que j'ai investi dans les travaux

Par **Clo79**, le **19/10/2012 à 19:05**

Bonjour,
J'ai rencontré une personne avec laquelle j'ai eu une relation. Nous avons vécu quelques mois ensemble. Suite à une rupture, j'ai repris un appartement. J'ai fait construire une piscine, terrasse, tout à l'égout, électricité pour un montant de 48000€. J'aimerais savoir quels sont les possibilités pour récupérer cet argent investi. Est-ce que je peux l'obliger à vendre cette maison. Si non comment peut-on s'arranger à l'amiable tout en rédigeant un acte.

Par **alterego**, le **19/10/2012 à 19:52**

Bonjour,
Tout laisse à penser que vous n'avez pas été forcé et que c'est intentionnellement que vous avez réalisé ou fait réaliser ces travaux.
Compte tenu du montant annoncé, la relation a dû être un peu plus qu'éphémère, aussi afin de mieux appréhender votre question qu'en a-t-il été exactement ?
Cordialement

Par **amajuris**, le **19/10/2012 à 20:47**

bjr,
situation presque courante des couples qui ne disposent pas selon leur volonté des protections que la loi peut offrir.
vous avez fait ces travaux volontairement sans y être contraint.
à défaut d'accord amiable, la solution est d'assigner votre ex amie ou concubine devant le tribunal en prouvant vos affirmations (factures) mais elle pourra vous répondre que

vous avez agi dans une intention libérale.rndonc ce n'est pas gagné.rncdt

Par **Clo79**, le **19/10/2012** à **21:03**

Merci de vos réponsesrnEn effet c etait une relation sérieuse cette histoire est devenue compliquée et je me suis vite engagée. Je l ai quittée a plusieurs reprises. Elle me dit qu elle veut bien me rembourser mais aujourd hui elle ne peut pas. Peut on faire un acte devant le notaire pour qu a la vente de la maison ou autre elle puisse me rembourser?